

Alimentation durable

Spectacle de théâtre-forum



C'est quoi un spectacle de théâtre-forum

C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble.

Sur scène : des comédien.nes professionnel.les et /ou des citoyen.nes (selon qu'il s'agit d'un spectacle créé avec les comédien.nes professionnel.les ou d'un spectacle issu d'un atelier avec des amateur.es).

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène.

Dans la salle : vous et d'autres, pas des spectateurs et spectatrices passifs mais des acteurs et actrices du débat. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir sur scène pour jouer votre point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Aucune intervention ne peut se faire de la salle. Pour intervenir, il faut remplacer le personnage avec lequel on se sent solidaire, parce qu'alors, l'intervention prend le poids de l'action tentée.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences.

Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Conditions financières

Coût pour une représentation unique 2 800 € TTC

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

L'équipe de NAJE

6 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Contenu

Les séquences parmi lesquelles choisir pour composer l'intervention. Il faut compter 3 ou 4 scènes pour composer un spectacle d'environ 1h30 (forum avec le public compris)

Introduction sans forum: Akash

Un paysan du Bangladesh retrouve une femme qu'il connaît pour l'avoir rencontrée chez lui. Il est arrivé clandestinement en France parce que chez lui, la mer est montée et il ne peut plus cultiver son riz car sa terre est devenue salée. Elle demande pour lui le statut de réfugié climatique mais ce statut n'existe pas.

Le magasin et l'AMAP

La famille qui l'héberge et Akash vont faire les courses dans un grand magasin et cherchent à consommer local, équitable et bio. Ils ne s'en sortent pas de toutes les questions qui se posent à eux et sortent sans rien. Sur leur chemin de retour, ils rencontrent Etienne qui fait partie d'une AMAP et leur explique ce que c'est. (Cette séquence n'ouvre pas à un forum à proprement parler mais à des échanges avec les spect-acteurs)

Le diner chez les cousin.es

La famille va diner chez des cousin.es qu'ils aiment beaucoup. Les cousin.es proposent du saucisson en entrée mais l'ado invité ne mange plus de viande, puis proposent des plats achetés tout faits. La mère invitée leur a apporté un potimarron en cadeau et tente de les mobiliser à manger autrement. Mais le couple est réticent : pour lui, le bio est trop cher et il faut se battre pour gagner plus et le pouvoir de consommer de bons aliments et il faut manger de la viande pour être en bonne santé ; pour elle qui travaille, cuisiner prends du temps qu'elle n'a pas.

Le forum sur cette scène permet de débattre sur comment il est possible de changer notre mode d'alimentation et de consommation, sur ce qui nous freine... Nous n'avons pas tous les mêmes idées sur ce qui est le moins pire ou le meilleur ni sur ce que nous pouvons faire.

Les plantations

Akash a décidé de faire un jardin en bas du HLM, dans les espaces verts communs. Les salarié.es des espaces verts arrivent et ne l'entendent pas de cette oreille : eux sont là pour planter des fleurs. Une discussion s'installe sur ce qu'est l'espace public, comment consommer des produits locaux...

Les salades

3 couples reçoivent leur panier de l'AMAP. L'un des deux pose chaque fois des questions.

La première a envie de fruits et légumes qui viennent de loin ou sont hors saison. Elle dit que comme c'est possible, pourquoi s'en passer. Son compagnon milite pour la consommation de produits locaux.

Le deuxième en a assez d'avoir des légumes imposés dans son panier : elle ne consomme pas les patates.

La troisième ne veut plus passer du temps à laver elle même la mâche alors qu'on peut l'avoir toute lavée en grande surface.

Fiche administrative

“ Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir ” Sigle : NAJE

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY

Tel et fax : 01.46.74.51.69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356

Président : Jean Jacques Hocquard

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.